

**Concours : RH-05(23)  
Emploi d'été 2024 – Personnel enseignant  
Programme Jeunesse Action  
AVIS INTERNE-EXTERNE**

Le Conseil scolaire du Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves dans le domaine de l'éducation spécialisée. Nous invitons les gens intéressés à un emploi d'été à remplir un formulaire de mise en candidature.

**Programme d'éducation spécialisée : Jeunesse Action et TSAction**

<b>Qui ?</b>	Personnel enseignant qualifié au cycle primaire/moyen
<b>Quand ?</b>	du 5 juillet au 19 juillet 2024 de 8 h à 16 h
<b>Où ?</b>	École publique Hélène-Gravel
<b>Rémunération :</b>	56,34 \$ de l'heure

**Description des tâches :**

- Livrer la programmation à son groupe ciblé;
- Apprendre à connaître les élèves et leurs besoins;
- Différencier les approches;
- Collaborer avec les autres services du conseil;
- Recueillir des preuves d'apprentissage/faire une collecte de données;
- Gérer l'assiduité;
- Gérer et participer à des activités communautaires;
- Travailler en équipe;
- Gérer de l'argent comptant;
- Gérer les formulaires variés;
- Pouvoir bien communiquer;
- Assurer la sécurité de tous.

**Exigences et qualifications :**

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1, spécialiste un atout;
- Expérience dans une classe de l'article-23 un atout.

---

**Superviseur : Directrice des services à l'élève**

Veuillez faire parvenir une copie de votre curriculum vitae par l'entremise du site web avant **12 h le 7 mars 2024** à l'attention de :

**Jocelyne Schiewek**  
Direction des services à l'élève  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794  
Courriel [jocelyne.schiewek@grandnord.ca](mailto:jocelyne.schiewek@grandnord.ca)

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.*

**Anne-Marie Gélinault**, présidente

**Sébastien Fontaine**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.